




parue le 17.06.2022

Équipement de protection pour le personnel lors de la prise en charge d'usagers non-Covid

Recommandation en vigueur



La [recommandation d'application](#) dans le secteur précise que l'équipement de protection pour le personnel pour prendre en charge un usager non-Covid est la désinfection des mains et le port de masque.

Le port de masque FFP2 par le personnel est actuellement une routine dans de nombreuses structures. Cette situation est due à la crise vécue en 2020 et au besoin de gestion des différents risques. Cependant, elle ne correspond pas à la recommandation et mérite d'être revue.

Proposition : Mettre en place le port des équipements selon [les recommandations](#) en « capacité optimale ».

Pourquoi mettre en place le port des équipements en « capacité optimale » ?

- L'application stricte de la recommandation nationale permet la sécurité du personnel.
- Un masque chirurgical est recommandé.
- La sécurité pour le collaborateur est un port de masque continu.
- Le port du masque FFP2 impose un effort respiratoire plus important que celui fourni lors du port d'un masque chirurgical.
- Avec la chaleur, la manipulation du masque FFP2 risque d'être augmentée avec l'effort et entraîner un touché multiplié du masque ou un retrait augmenté. Ces manipulations augmentent le risque de contamination du masque et donc du collaborateur.
- Mettre un masque chirurgical et ne pas le toucher permet la sécurité des collaborateurs et des clients.